

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	13
Date de convocation		
16 février 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février  
à 20 heures  
**Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ**  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à  
la Mairie, sous la présidence de  
M. COT Jean-Pierre, Maire

**Présents :** MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Jo ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

**Absents ayant donné une procuration :** Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Bernard ANÉ à *Stéphane BOUCHARD*, Corinne GOMEZ à *Jo ALAUX*, Michaël BOUTINES à *Jean-Pierre DESPAX*.

**Absente :** Martine RUIZ TAUSTE, Vanessa BUSQUET.

**Secrétaire de séance :** Eric DAUBRIAC

**Délibération n°2026-05**

**Objet : 2026-05 Salle sport pluridisciplinaire : validation du choix du cabinet d'architecte.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la procédure de concours de maîtrise d'œuvre sous anonymat, pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la « construction d'une salle de sport pluridisciplinaire ».

Vu les délibérations,

- en date du 17/03/2025, pour le « lancement du concours de maîtrise d'œuvre projet de construction d'une salle de sport - règlement consultation »,
- et du 16/06/2025 pour la « composition d'un jury de concours pour une mission de maîtrise d'œuvre - construction d'une salle de sport pluridisciplinaire » ;

Considérant les différentes étapes de la procédure de concours :

- Lancement de l'appel à candidatures **le 15/04/2025**
- Date limite de remise des candidatures **le 16/05/2025 à 12h**
- Le secrétariat du concours les a nommés de manière anonyme et aléatoire A, B, C

- Jury de concours pour l'analyse des candidatures le **24/06/2025**
  - **PASSELAC & ROQUES (PROJET A)**
  - **V2S architectes (PROJET B)**
  - **BPA Architecture & Atelier d'architecture 319 (PROJET C)**
- Lancement phase « offre » **semaine 28 en 2025**
- Date limite de réception des offres a été fixée au **17/10/2025 à 12h**
- Montant de la prime est de 12 000 € HT
- Commission technique le **03/11/2025 à 14h** avec les usagers pour une découverte et une lecture partagée des projets
- Jury de concours pour l'analyse des offres le **19/11/2025**, à l'issue duquel les membres à voix délibératives :
  - Ont décidé de lever de l'anonymat
  - Ont décidé de convoquer les deux équipes classées en première position pour une audition : V2S (projet A) et Passelac & Roques (projet B) le 17/12/2025.
  - Ont décidé à l'unanimité d'écarter l'équipe classée en 3ème position, à savoir BPA (projet C)

Chacun des trois projets est conforme au règlement du concours quant à la composition du dossier remis.

Les offres ont été analysées au regard des critères suivants :

- 1 – Adéquation du projet aux besoins et exigences du programme et qualité d'usage et de fonctionnement du projet proposé ;
- 2 – Qualité de l'insertion dans le site et qualité architecturale et paysagère de l'ensemble, tant pour la perception extérieure de l'équipement que pour les espaces intérieurs ;
- 3 – Qualité et performance énergétique et environnementale du projet, qualité des principes constructifs et de leur durabilité ;
- 4 – Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux y compris la qualité de l'approche en coût global de l'opération (coûts d'exploitation et de maintenance)
- 5 – Respect du planning et proposition d'optimisation de la durée et du phasage des travaux

Le jury s'est accordé pour souligner le travail de qualité effectué par les 3 équipes. Les membres du jury se sont accordés pour dire que les projets A et B avaient une très belle écriture architecturale.

En conclusion de ce jury, le classement suivant est arrêté pour proposition n°1 du Marché :

- **Choix n°1, projet B : V2S Architectes / SETI / ADDENDA / David SIST / SIGMA Acoustique / Julie POIREL**
- **Choix n°2, projet A : PASSELAC & ROQUES Architectes / OTEIS / DELHOM Acoustique / Julie POIREL**
- **Choix n°3, projet C : BPA Architecture / Atelier d'architecture 319 / TERREL / TECHNISPHERE / Gil JOURDAN / IDTEC Projets de Ville / PM20**

Au regard de ces éléments et après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **De suivre** l'avis du jury de concours et de signer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la « construction d'une salle de sport pluridisciplinaire » et tous documents s'y afférant ;
- **D'attribuer** une prime d'un montant de de 12 000 € HT aux deux autres candidats (PASSELAC & ROQUES Architectes / OTEIS / DELHOM Acoustique / Julie POIREL et BPA Architecture / Atelier d'architecture 319 / TERREL / TECHNISPHERE / Gil JOURDAN / IDTEC Projets de Ville / PM20) qui ont remis une offre complète.

**Le Maire, Jean-Pierre COT**

